

Avis

Avis

Loi sur les cours municipales
(chapitre C-72.01)

Cour municipale de la Ville de Saint-Constant — Désignation d'un juge intérimaire

CONCERNANT la désignation d'un juge intérimaire de la Cour municipale de la Ville de Saint-Constant : pour toute séance à compter du 13 juin 2017, jusqu'à nomination par le Gouvernement du Québec d'un juge en titre

ATTENDU QUE le juge intérimaire monsieur Marc Alain de la cour municipale de la Ville de Saint-Constant a été nommé juge à la cour municipale de la Ville de Montréal le 6 octobre 2016.

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner un juge intérimaire jusqu'à la nomination par le Gouvernement du Québec d'un juge en titre pour cette cour.

VU l'article 41 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q. c. C-72.01), tel qu'amendé par l'article 9 du chap. 30 des lois de 1998 et par l'article 13 du chap. 21 des lois de 2002.

Je, soussigné, juge en chef adjoint de la Cour du Québec, responsable des cours municipales :

désigne, par la présente, monsieur Sylvain Dorais, juge à la cour municipale de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, comme juge intérimaire de la cour municipale de la Ville de Saint-Constant, conformément aux articles 41 et 42.1 de la Loi sur les cours municipales, (L.R.Q., c. C-72.01), tels qu'amendés par les articles 9 et 11 du chapitre 30 des lois de 1998.

Cette désignation entre en vigueur à compter du 13 juin 2017 et le demeure jusqu'à la nomination par le Gouvernement du Québec, d'un juge en titre pour cette cour.

Montréal, le 12 juin 2017

Juge en chef adjoint de la Cour du Québec
Responsable des cours municipales,
ANDRÉ PERREAULT

66766

Avis

Loi sur la qualité de l'environnement
(chapitre Q-2)

Prolongement Saint-Sébastien

Avis est donné, en vertu des dispositions de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), que je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), situé au 575, rue Jacques-Parizeau à Québec, de procéder à une enquête et, si les circonstances s'y prêtent, à une médiation environnementale.

En conséquence, je demande au président du BAPE de préparer le dossier pour procéder et de mandater un commissaire à cet effet.

Le mandat débutera le 3 juillet 2017 et le rapport de cette démarche me sera remis le 1^{er} septembre 2017.

Préparé à Québec, ce 15 juin 2017

Le ministre du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques,
DAVID HEURTEL

66804